



PLAN D'ACTION



Agir pour
la biodiversité

ROCHEFORT

LES ZONES HUMIDES, UN TRÉSOR NATUREL À PROTÉGER D'URGENCE

Faire de la Charente et des marais une ceinture verte



UN CONSTAT : LES ZONES HUMIDES RENDENT D'IMMENSES SERVICES

Les zones humides sont des « *terrains, exploités ou non, habituellement inondés ou gorgés d'eau douce, salée ou saumâtre de façon permanente ou temporaire, ou dont la végétation, quand elle existe, est dominée par des plantes - dites - "hygrophiles" pendant au moins une partie de l'année* ». Elles sont présentes sur l'ensemble du territoire français avec une grande variété de milieux : zones humides de bas fond de tête de bassin versant, marais, plaines alluviales, etc.

Les zones humides jouent un rôle vital pour l'adaptation de nos territoires au changement climatique et son atténuation, la préservation de la ressource en eau, la biodiversité ou encore le stockage du carbone. Elles sont fortement menacées puisque plus de la moitié d'entre elles a disparu entre 1960 et 1990, contribuant à dérégler le cycle de l'eau, mais aussi à aggraver, entre autres, les sécheresses et les inondations.

Les zones humides limitent les effets des inondations

Les zones humides peuvent agir de différentes manières pour limiter les effets néfastes des inondations sur nos sociétés :

- Atténuation de l'onde de crue ou de la submersion marine ;
- Stockage temporaire de l'eau, en mobilisant des zones d'expansion de crues le long du cours d'eau ou du trait de côte ;
- Transfert de l'eau (recharge des nappes et soutien des étiages) ;
- Ralentissement des ruissellements et dissipation des forces érosives.

Les zones humides atténuent les sécheresses

Les zones humides peuvent stocker l'eau en surface et dans les sols, contribuent à la recharge des nappes souterraines et soutiennent les débits des rivières en périodes de sécheresses. Un mètre carré de zone humide permet de stocker 500 litres d'eau. De plus, la présence de zones humides permet une baisse de température entre 0,5 et 3°C en moyenne.

Les zones humides contribuent à la lutte contre le changement climatique et abritent une biodiversité exceptionnelle

Pour capter le carbone, il y a au moins aussi bien que la forêt : les zones humides. Dans le cas de tourbières, celles-ci représentent à peine 3 % des terres émergées, mais stockent environ 30 % de la totalité du carbone des sols mondiaux. Sous les tourbières françaises reposent près de 200 millions de tonnes de carbone : un stock colossal, susceptible d'être libéré si les pratiques de drainage intensif lié à l'agriculture et à la sylviculture persistent, représentant l'équivalent de près de deux années d'émissions totales de la France. Les prairies humides ont aussi des capacités de stockage du

En France, 50 % des oiseaux dépendent des zones humides ainsi que 30 % des espèces végétales remarquables et menacées.

UNE SOLUTION : PROTÉGER D'URGENCE CE TRÉSOR NATUREL

UNE DYNAMIQUE ENGAGÉE SUR LE TERRITOIRE...

Au cœur de marais, le territoire de la Communauté d'Agglomération de Rochefort Océan (CARO) est à moitié recouvert de **zones humides, soit 20 000 hectares contre 15 % au niveau départemental**.

Plusieurs initiatives capitalisant sur ce patrimoine naturel ont été prises afin de mettre en valeur le territoire communautaire.

- Sur le marais de Brouage, site classé et en projet Grand site de France, un projet de territoire est porté pour maintenir l'élevage extensif, activité clé pour des prairies humides en bon état.



Paysage du marais de Brouage - Crédits LPO

- La station de lagunage de Rochefort permet de traiter naturellement les eaux usées, tout en formant un espace d'intérêt pour les oiseaux d'eau. Ce site « Échappées Nature » peut être découvert lors de visites et animations grand public.



Station de lagunage et marais du Transbordeur - Crédits : David Pacaud.

- Sur la réserve naturelle nationale de Moëze-Oléron, une reconnexion progressive de l'interface terre-mer est à l'œuvre suite à la formation d'une brèche et du choix du territoire d'un recul stratégique de la digue de protection maritime à l'intérieur des terres. La gestion souple du trait de côte en réponse à la montée du niveau marin permet d'améliorer la résilience écologique et économique du littoral en se servant de solutions fondées sur la nature.



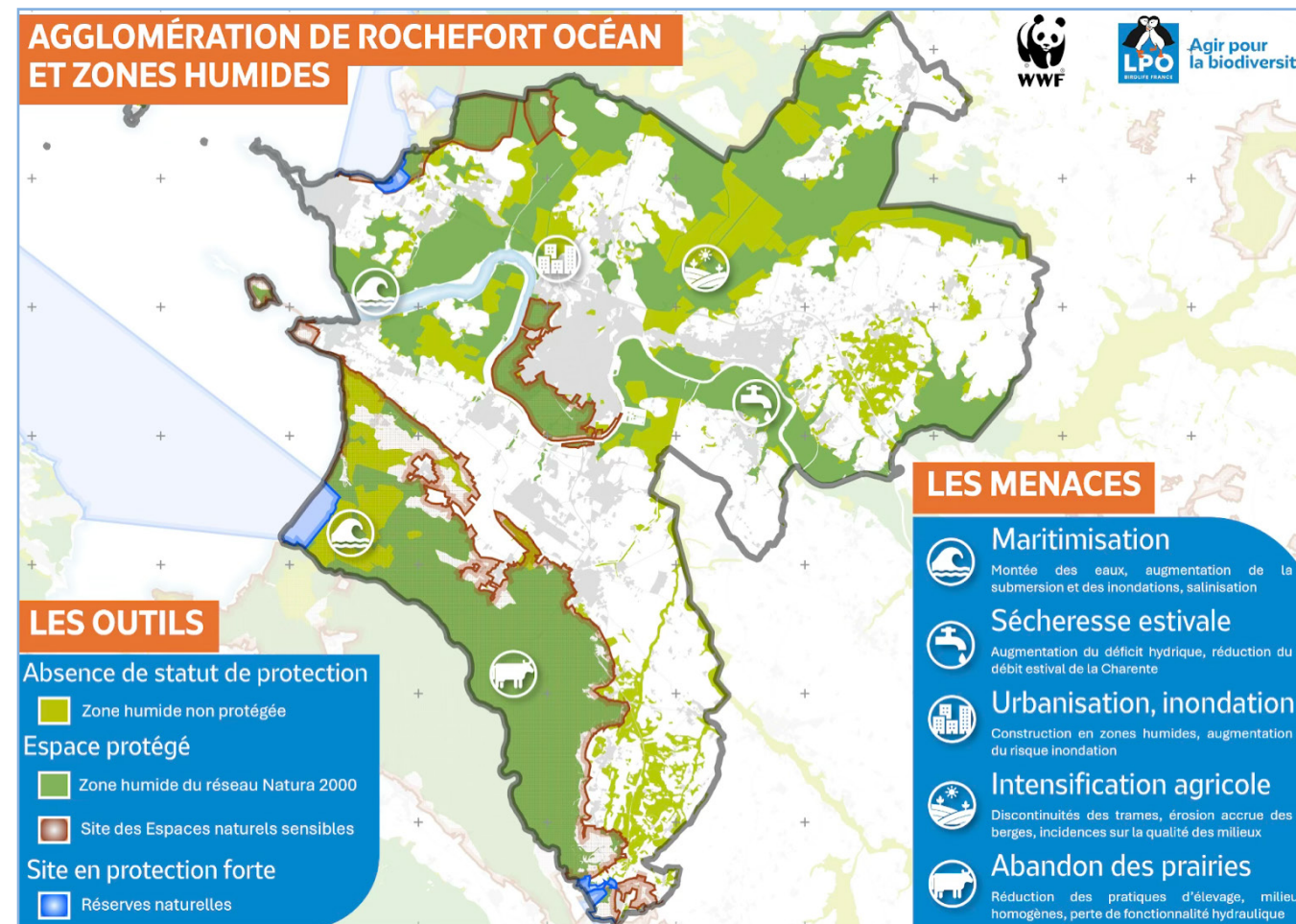
... MAIS UN BESOIN IMPORTANT DE MOBILISATION TERRITORIALE

Malgré ces actions, la valorisation des zones humides sur le territoire reste incomplète :

- **Un tiers des zones humides ne dispose d'aucun statut de protection** à même d'assurer un équilibre entre développement territorial et préservation de la biodiversité ;
- **Les cœurs de nature, c'est-à-dire les espaces sous protection forte, ne représentent que 1,3 % des zones humides**, contre un objectif national de 10 % d'ici 2030 ;
- Des dispositifs réglementaires, contractuels et fonciers ont été mis en œuvre sur des zones se recoupant : terrains propriétés du Conservatoire du littoral, Espaces naturels sensibles, Natura 2000... Bien que complémentaires, leur multiplicité peut entraîner une moindre lisibilité et cohérence dans l'action publique. La mise en place d'une animation adaptée, à l'échelle de chaque territoire naturel, paraît à même de renforcer l'identité territoriale et son appropriation par les habitants.

DES MENACES PÈSENT SUR LES ZONES HUMIDES DU TERRITOIRE

Malgré leur intérêt majeur, des menaces s'exercent sur les zones humides de la Communauté d'agglomération.



- L'élévation du niveau marin entraîne une vulnérabilité accrue à la submersion, à l'érosion du littoral et favorise l'entrée progressive de sel dans les nappes phréatiques, déjà constatée lors des étés secs.
- L'intensification des pratiques agricoles peut se traduire par des prélèvements d'eau inadaptés à la ressource disponible, à une dégradation des berges des fossés, au drainage des parcelles. Elle est associée à une forte baisse printanière des niveaux d'eau, entraînant un risque sur le maintien de la fonction éponge des marais et une dégradation de la qualité chimique et biologique.
- A contrario, la déprise agricole et les difficultés de valorisation de l'élevage extensif, se traduisent par un embroussaillage de certains milieux et par le comblement progressif du réseau de fossés.
- Une urbanisation non adaptée peut entraîner à l'amont une forte concentration des écoulements et une sensibilité à l'aval aux inondations.
- Le développement d'espèces exotiques envahissantes, comme la Jussie, le Ragondin, le Sèneçon en arbre ou le Lagarosiphon entraîne une dégradation de la biodiversité et une menace pour les activités socio-économiques.
- L'augmentation des sécheresses estivales devrait entraîner un abaissement prématuré des niveaux d'eau et un soutien à l'étiage depuis la Charente en diminution.

En réponse à ces menaces, l'enjeu est clair pour la prochaine mandature : il est urgent de renforcer la protection de ce trésor naturel, car des zones humides en bonne santé, ce sont des services écosystémiques importants pour le territoire rendus à peu d'investissement.

UN PLAN D’ACTION POUR LA PROCHAINE MANDATURE : FAIRE DE LA CHARENTE ET DES MARAIS UNE VÉRITABLE CEINTURE VERTE, PAR LE DÉVELOPPEMENT D’UN RÉSEAU DE SITES “CŒURS DE NATURE” EN PROTECTION FORTE ET LES RELIER PAR DES CORRIDORS NATURELS

CRÉATION D’UNE RÉSERVE NATURELLE PÉRIURBAINE

Le site du Marais du Transbordeur en bord de Charente, comprenant la station de lagunage et les marais du Vergeroux (périmètre de l’actuel Espace Naturel Sensible), pourrait devenir la 2ème réserve naturelle périurbaine de Nouvelle-Aquitaine, sur un périmètre d’environ 630 hectares. Ce classement en protection forte a vocation à mettre en valeur le patrimoine naturel (opérations d’entretien et de restauration, réglementation, sensibilisation) et se traduit par une gestion coordonnée du site, cadrée par un plan de gestion.

Les étapes comprendraient une concertation avec les propriétaires, gestionnaires et riverains des marais de bord de Charente afin de définir un projet collectif, puis le dépôt d’un dossier de demande de création.

Constitution d’un dossier de classement

- Identification du site (plans cadastraux, état parcellaire...)
- Etude scientifique faisant apparaître l’intérêt de l’opération
- Etude d’acceptabilité sociale
- Définition des modalités de gestion, gardiennage et surveillance

Accords et consultations jusqu’au classement

- Consultation des conseils municipaux
- Transmission du dossier au conseil régional, consultation des instances nationales et régionales
- accord des titulaires de droits réels et ayants droits
- Si désaccord des propriétaires, enquête publique

- La phase amont de création est estimée à 30 000 € pour l’étude de faisabilité et demande également la mobilisation des services techniques et administratifs de la collectivité (à hauteur de 0,25 ETP/an). Elle est estimée durer entre 3 à 5 ans avec la mobilisation de tous les acteurs. La région Nouvelle-Aquitaine peut apporter une aide financière dès cette phase amont. L’Agence de l’eau Adour-Garonne pourrait également contribuer au financement.
- Le coût de fonctionnement pour la gestion du site est ensuite évalué à 260 000 € annuel (410 €/ha). La gestion peut également être financée à hauteur de 50 000 € par an par la région Nouvelle-Aquitaine pour un site au-dessus de 50 ha.



MARAIS DE GALUCHET À NIORT

La région Nouvelle-Aquitaine a classé en juin 2025 le marais de Galuchet à Niort en réserve naturelle régionale. Cet espace naturel en bord de Sèvre de 152 hectares a la particularité d’être limitrophe de la zone urbaine de Niort, alors qu’il abrite des espèces patrimoniales emblématiques (Loutre d’Europe, Héron cendré...) et qu’il constitue une zone récréative pour les habitants. Il aura fallu 5 ans de travail aux associations et à la ville pour parvenir à ce classement, en concertation avec les propriétaires privés et les agriculteurs. Cette réserve est la douzième de la région Nouvelle-Aquitaine, qui a pour objectif d’en doubler le nombre d’ici 2030.



© Cyril Paquier / France Télévisions

RENATURATION DES MARAIS

Les espèces animales et végétales ont besoin de se déplacer pour réaliser leur cycle biologique. Les haies, les boisements, les prairies humides, les fossés ou les berges naturelles permettent de favoriser ces déplacements.

De grands espaces ne disposent pas de suffisamment d'éléments dans le paysage pour les déplacements d'espèces, notamment sur les zones de grandes cultures du marais Nord de Rochefort. La CARO portant la mise en œuvre du Schéma de cohérence territoriale, les actions suivantes pourraient être mises en œuvre :

- **Création de zones de berge en pente douce**, en interruption des longs linéaires de canaux comme par exemple le long du canal des Daurades (commune de Loire-les-Marais), du canal de Rochefort (communes du Vergeroux et de Breuil-Magné) et du canal de Loire (commune de Muron).

Les pentes douces permettent l'installation d'une végétation spécifique. Elles réduisent à moindre coût la sensibilité à l'érosion, dans ces secteurs où le niveau d'eau est très fluctuant ; elles apportent également une réponse à l'élargissement progressif des fossés dans le temps, tout en augmentant le pouvoir épurateur du milieu. Le coût estimatif est de 10€ TTC par mètre linéaire.



Lors de l'entretien pluriannuel des réseaux de fossés, l'autorisation environnementale (avis Natura 2000 pour les "fiches cantonales") ou les financements publics pourraient être conditionnés à la mise en place de 10 % du linéaire en pente douce.

- **Création d'une succession de haies ou de bosquets disjoints** (de dimension 10* 10 m). Leur mise en place pourrait prendre différentes formes. Par exemple, des partenariats pourraient être mis en place avec des agriculteurs, sous la forme d'une contrepartie financière et la signature d'un contrat d'Obligations Réelles Environnementales (ORE).

Des financements sont possibles via les contrats Natura 2000 ou encore les aides de l'agence de l'eau Adour-Garonne.

SOUTENIR UNE FILIÈRE AGRICOLE RÉSILIENTE

A travers son projet alimentaire territorial (PAT) déjà en œuvre, la CARO pourrait renforcer le soutien à l'agriculture durable du territoire et en faire un axe structurant du projet de création de Parc naturel régional.

En marais, le maintien de l'élevage peut être favorisé via l'aide à la transmission-reprise (déjà en cours) et le développement des paiements pour services écosystémiques. L'Agence de l'eau Adour-Garonne a lancé une expérimentation de cet outil dès 2019. Le marais de Brouage faisait partie des zones présélectionnées pour la mise en œuvre des PSE et sur cette base, le territoire pourrait élargir son expérimentation. Des PSE de soutien aux prairies et aux élevages extensifs ont été mis en œuvre autour d'une dizaine de territoires en France sur les Agences de l'eau Seine Normandie et Artois Picardie, avec des résultats encourageants.



Les réserves naturelles, supports aux activités d'élevage © David Pacaud

L'élevage extensif est également central pour préserver les prairies humides et compatible avec la restauration douce de leurs fonctionnalités, par :

- L'augmentation du niveau d'eau printanier dans les marais, permettant un gain à large échelle de la fonctionnalité des zones humides ;
- La conversion active de parcelles drainées en prairies humides (acquisition foncière puis comblement des drains).
- Sur les terrains en cours de salinisation (bord de Charente, bord de mer) la conversion des grandes cultures vers l'élevage extensif pourrait être accompagnée, avec des zones de report pour l'abreuvement des troupeaux.

Hors marais, sur les terres hautes, des cultures moins gourmandes en eau comme les légumineuses pourraient être favorisées et ainsi réduire la vulnérabilité aux sécheresses.

FAIRE DU FUTUR PARC NATUREL RÉGIONAL (PNR) DES MARAIS DU LITTORAL CHARENTAIS UN PROJET RÉELLEMENT AXÉ SUR LA BIODIVERSITÉ

L'adhésion de la CARO au projet de PNR, validée par l'État en 2024, constitue un axe stratégique pour la prochaine mandature. Ce projet de territoire vise à concilier la préservation de zones humides exceptionnelles avec un développement économique résilient face au changement climatique.

Le projet fédère 3 intercommunalités (Rochefort Océan, Royan Atlantique, Bassin de Marennes) autour des estuaires de la Charente et de la Seudre.

La future mandature doit servir à ce que le projet de PNR puisse s'articuler autour :

- d'un **périmètre cohérent**, qui se concentre sur les espaces naturels et ruraux mais inclue les centres urbains de l'agglomération (Rochefort), considérés comme "villes-portes";
- d'une **excellence écologique**, où le label n'est pas un simple outil de promotion touristique mais bien un véritable levier de transformation écologique du territoire, axé sur le renforcement de la protection des oiseaux migrateurs et la qualité de l'eau ;
- d'une **gouvernance multi-acteurs**, qui intègre la société civile et un conseil scientifique dès la phase de préfiguration pour guider les choix d'aménagement ;
- de la **lutte contre l'artificialisation**, avec une application rigoureuse des principes de sobriété foncière pour limiter la pression urbaine sur le littoral, conformément aux recommandations nationales.

Le Parc constituera ainsi le cadre de référence pour plusieurs politiques sectorielles de l'agglomération :

- **Adaptation climatique** : Le PNR servira de laboratoire pour anticiper la montée des eaux et la salinisation des terres, en lien avec les projets de renaturation (cf. points précédents).
- **Soutien à l'économie locale** : Valorisation de l'élevage extensif et de la conchyliculture sous une "marque Parc" forte, garantissant des produits à haute valeur environnementale.
- **Tourisme de nature** : Structurer une offre de découverte douce, permettant de réguler les flux de visiteurs tout en valorisant le patrimoine des marais et du littoral.

COÛTS GLOBAUX ESTIMATIFS :

Renforcer les coeurs de nature	Phase amont de la création d'une RNR	Dépenses CARO	13 750 €	3 750 €	3 750 €	3 750 €	3 750 €	-	28 750 €	-
	Cofinancements 50 % Agence de l'eau et 5 000 € Région	Dépenses co-financeurs	23 750 €	3 750 €	3 750 €	3 750 €	3 750 €	-	38 750 €	-
	Gestion d'une RNR	Dépenses CARO	-	-	-	-	-	104 000 €	104 000 €	-
	Cofinancements Région et Europe	Dépenses co-financeurs	-	-	-	-	-	156 000 €	156 000 €	-
Renaturer les marais	Animation territoriale 'gestion douce des berges'	Dépenses CARO	Absence de surcoût par rapport aux actions existantes						-	-
		Dépenses co-financeurs	Absence de demande de cofinancements						-	-
	Création d'une trame de haies et bosquets <i>Plusieurs financements possibles dont 80 % d'aide pour les travaux par le Pacte en faveur de la haie</i>	Dépenses CARO	25 000 €	25 000 €	25 000 €	25 000 €	25 000 €	25 000 €	90 000 €	60 000 €
		Dépenses co-financeurs	40 000 €	40 000 €	40 000 €	40 000 €	40 000 €	40 000 €	-	240 000 €
Soutien à une filière agricole résiliente	Animation territoriale 'développer les PSE et diversification agricole'	Dépenses CARO	30 000 €	30 000 €	30 000 €	30 000 €	30 000 €	30 000 €	180 000 €	-
		Dépenses co-financeurs	-	-	-	-	-	-	-	-
	Conversion de parcelles drainées	Dépenses CARO	10 000 €	10 000 €	10 000 €	10 000 €	10 000 €	10 000 €	-	60 000 €
	Cofinancements 50 % Agence de l'eau	Dépenses co-financeurs	10 000 €	10 000 €	10 000 €	10 000 €	10 000 €	10 000 €	-	60 000 €
Inscription de la CARO dans la dynamique du PNR marais littoraux Charentais	Phase de préfiguration (élaboration de la Charte)	Dépenses CARO	50 000 €	50 000 €	50 000 €	50 000 €	50 000 €	50 000 €	40 000 €	260 000 €
	Cofinancements Région et Intercommunalités	Dépenses co-financeurs	284 000 €	284 000 €	283 000 €	283 000 €	283 000 €	283 000 €	1 160 000 €	540 000 €
	Budget de fonctionnement du PNR (après labellisation)	Dépenses CARO								
		Dépenses co-financeurs	Après labellisation le montant serait de l'ordre de 1 632 000 € / an en fonctionnement et de 768 000 € / an en investissement à répartir entre 3 communautés de communes et les cofinancements disponibles							

Chiffres LPO.

LES BIENFAITS DE LA MESURE

Objectif	Action	Impacts socioéconomiques	Impacts environnementaux - biodiversité	Impacts environnementaux - carbone	Diminution risques/ résilience
Créer une réserve naturelle périurbaine	Phase amont de la création d'une RNR	Les services écosystémiques rendus par les réserves naturelles en Nouvelle-Aquitaine sont en moyenne de plus de 1900 € /ha soit une valeur totale dépassant un million d'euros pour le marais du Transbordeur.			
	Gestion d'une RNR				
Renaturer les marais	Animation territoriale 'gestion douce des berges'	Réduction de l'érosion sédimentaire. Bénéfice à terme : 2 000 € /an	Contribution à l'atteinte du bon état des espèces et habitats du réseau Natura 2000	-	Solution fondée sur la nature en réponse aux sécheresses
	Création d'une trame de haies et bosquets	Bénéfice à terme de réduction du coût d'arrachage de la jussie : 2400 € / an		A l'issue du mandat, captation de 18 tCO2/an	
Soutien à une filière agricole résiliente	Augmentation du niveau d'eau printanier	Ressource en eau supplémentaire. Sur un marais de 600 ha, cela représente 24 000 m3 supplémentaires		Effet largement positif sur la captation du carbone	
	Animation territoriale 'développer les PSE et diversification agricole'	Aide au maintien d'une filière locale d'élevage		Maintien du stock de carbone existant	
	Conversion de parcelles drainées			Captation supplémentaire d'au moins 12 tCO2/an	



Agir pour
la biodiversité

Forte d'un siècle d'engagement avec plus de 160 000 personnes agissant à ses côtés, la LPO œuvre au quotidien, tant en France hexagonale que dans les Outre-mer, pour la protection des espèces, la préservation des espaces, pour l'éducation et la sensibilisation à l'environnement. Elle agit au nom de l'intérêt général et revendique intégrité et transparence dans son action, qu'elle exerce de façon apolitique, militante et indépendante.

**LE WWF ŒUVRE POUR METTRE UN FREIN
À LA DÉGRADATION DE L'ENVIRONNEMENT NATUREL
DE LA PLANÈTE ET CONSTRUIRE UN AVENIR
OÙ LES HUMAINS VIVENT EN HARMONIE
AVEC LA NATURE.**



Notre raison d'être

Arrêter la dégradation de l'environnement dans le monde et construire un avenir où les êtres humains pourront vivre en harmonie avec la nature.

ensemble, nous sommes la solution. www.wwf.fr

© 1986 Panda symbol WWF – World Wide Fund for Nature (Formerly World Wildlife Fund)

® "WWF" & "Pour une planète vivante" sont des marques déposées.

WWF France, 35-37 rue Baudin, 93310 Le Pré-Saint-Gervais.